

BOURSE DE RECHERCHE THEMATIQUE EN ECHOGRAPHIE CLINIQUE EN MEDECINE D'URGENCE (ECMU)

- Règlement du concours -

Objectifs généraux

L'objectif des bourses de recherche en Médecine d'Urgence est le soutien d'un candidat investi en Médecine d'Urgence et ayant le projet d'une activité de recherche clinique ou fondamentale. Cette activité de recherche peut avoir lieu en France ou à l'étranger comme, par exemple, la réalisation d'une année de recherche "mobilité" dans le cadre d'un Master 2 ou d'une thèse de sciences.

Les bourses de recherche sont attribuées grâce au soutien de partenaires industriels. La bourse thématique ECMU permet de soutenir un projet de recherche concernant l'échographie clinique en médecine d'urgence.

1. Objectifs et caractéristique de la bourse concernée

Domaine concerné par la bourse : sur le thème de l'échographie

Source de financement : SFMU

Montant alloué : 20 000 euros

Date limite d'envoi des candidatures : **09 mai 2023 à minuit**

2. Annonce de l'existence de la bourse

Le Board Echographie en lien avec la commission recherche publie les appels d'offre sur les sites internet (et si possible dans les listes de diffusion) des sociétés scientifiques de médecine d'urgence ou des sociétés en lien avec elle.

3. Conditions de candidatures

Le (La) candidat(e) doit :

- ▶ Etre membre ou membre associé de la SFMU
- ▶ Exercer son activité professionnelle dans une structure de Médecine d'Urgence.
- ▶ Déposer le dossier de candidature dans les délais impartis.
- ▶ Déclarer sur l'honneur toute autre prise en charge financière obtenue pour le projet.

4. Constitution du dossier de candidature

Le dossier composé d'un fichier pdf unique comporte obligatoirement les éléments suivants :

- ▶ La fiche spécifique dûment complétée et signée par le candidat.
- ▶ Un curriculum vitae du candidat avec une liste des titres et travaux.
- ▶ Une lettre adressée au président du Board ECMU et au président de la commission recherche mentionnant :
=> Le projet personnel du candidat
- ▶ Un avis circonstancié du responsable de la structure d'Urgence dans laquelle travaille le candidat.
- ▶ Une attestation certifiant son adhésion à la Société Française de Médecine d'Urgence.
- ▶ Un document signé du candidat certifiant l'absence d'autre financement ou indiquant la source et le montant des autres financements obtenus pour le projet de recherche.

5. Evaluation du dossier de candidature et composition du jury

Le jury est constitué de certains membres de la commission recherche et du board ECMU de la SFMU à l'exclusion de ceux membres d'une des équipes déposant un dossier de candidature. Pour chacun des dossiers, un rapporteur est désigné (un dans la commission recherche, un dans le board ECMU) par chaque président parmi les membres éligibles. Selon le besoin, les rapporteurs peuvent solliciter des avis d'experts extérieurs. Le jury, qui statuera en réunion plénière, sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats, sera souverain pour toute question concernant l'attribution de la bourse de recherche thématique.

6. Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont :

- l'excellence scientifique du projet de recherche
- le projet personnel du candidat en Médecine d'Urgence
- l'investissement du candidat dans la recherche
- la faisabilité du projet de recherche dans les délais impartis
- la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences en médecine d'urgence
- le respect des règles de bonne pratique et d'éthique

7. Chronologie des différentes étapes de la procédure de sélection

- ▶ Respecter la date limite de soumission du projet
- ▶ Adresser le dossier complet par courriel en un fichier pdf unique
- ▶ Le jury statuera en fonction d'une grille d'évaluation portant sur les items précités.
- ▶ Le jury auditionnera si besoin les candidats nominés (maximum 5) lors d'une séance extraordinaire.
- ▶ Le jury se réunira en séance plénière pour débattre des projets retenus et désigner le projet lauréat.
- ▶ Tous les candidats et candidates seront informés par écrit de la décision concernant leur projet.
- ▶ La remise de la bourse aura lieu au cours du congrès Urgences

8. Exigences liées à la bourse

Une partie de la bourse sera versée lors de l'attribution. Un suivi avec une évaluation intermédiaire de la bonne réalisation du projet sera réalisé et conditionnera le versement de la totalité du montant alloué.

Les lauréats s'engagent à présenter les résultats des travaux de recherche issus de la bourse au congrès « Urgences ». Le soutien financier du partenaire industriel et le rôle de la commission recherche et du board ECMU de la SFMU dans l'attribution de la bourse doivent être mentionnés dans toutes les publications dérivées du projet et un tiré à part doit parvenir au président de la commission recherche et du board ECMU.

9. Cas de force majeure

La responsabilité des membres de la commission recherche et du board ECMU ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, la bourse devait être modifiée ou annulée.

Le fait de solliciter cette bourse implique l'acceptation du présent règlement.